

Annexe F

LES INTRANTS DU CHIFFRIER DE CALCUL DES TESTS DE RENTABILITÉ

1- Les économies d'énergie

Les économies de gaz naturel, d'électricité et d'eau estimées constituent les principales composantes qui servent à mesurer les bénéfices d'un programme d'efficacité énergétique. Les économies de gaz naturel sont sensibles à la période durant laquelle les économies sont générées. À titre d'exemple, un mètre cube de gaz naturel a plus de valeur pour la société s'il est économisé durant l'hiver que durant l'été. Il est donc important de déterminer si les économies sont sensibles à la température, telles les mesures touchant le chauffage de l'espace ou si elles s'adressent plutôt à la consommation de base, tel le chauffage de l'eau.

Les économies de gaz naturel par mesure sont basées sur une série d'informations provenant de différentes sources, telles que les manufacturiers et détaillants d'équipements, les revues techniques spécialisées, les connaissances du personnel technique de la SCGM, du Groupe DATECH et du CTGN et l'expérience de programmes similaires chez les autres distributeurs canadiens et américains.

2- Le coût des mesures ou technologies

Chaque mesure ou technologie a un coût qui lui est associé. Le coût que l'on prend en considération est le coût incrémental par rapport à la technologie «standard» qui aurait été sélectionnée par les clients sans aide ou programme. Le coût inclut la différence à l'achat autant qu'à l'installation, le cas échéant. Le fait de bien identifier la mesure «standard» est important, car elle constitue la

1 base de référence autant pour établir les économies d'énergie que le coût
2 incrémental. Une bonne connaissance du marché est essentielle à la
3 détermination de la base de référence.

4 **3- Durée de vie des équipements**

6
7 La durée de vie utile des équipements est nécessaire afin de calculer les
8 économies d'énergie annuelles et cumulatives générées par la mesure.

10 **4- Le nombre de participants**

11
12 Le nombre de participants à un programme est probablement la donnée la plus
13 importante, mais aussi la plus difficile à prévoir. Cette donnée est
14 particulièrement sensible à deux facteurs en particulier, soit le potentiel
15 d'application et la nature de l'aide offerte par le programme. Pour chaque
16 programme, nous devons estimer le nombre de participants annuels et apporter
17 des ajustements de parcours, qui seront nécessaires dans les mises à jour
18 annuelles du Plan et les futurs plans.

19
20 Un trop grand nombre de participants par rapport aux prévisions peut indiquer
21 que le programme est trop généreux, alors qu'un faible taux de participation
22 reflète soit un haut taux de bénévoles, soit que le programme n'est pas
23 avantageux pour le client ou n'a tout simplement pas sa raison d'être.

24
25 Généralement, les estimés de taux de participation sont établis à partir de
26 données historiques, des caractéristiques du marché visé ainsi que des
27 prévisions d'opportunités de pénétration de marché. Les indicateurs de
28 performance sont souvent basés sur l'atteinte des objectifs en termes de nombre
29 de participants.

1 **5- Les coûts évités**

2
3 Les coûts évités représentent le principal avantage économique d'une mesure
4 d'économie d'énergie. Ils représentent la réduction des coûts de livraison de
5 fourniture aux clients résultant de l'impact d'une mesure d'économie d'énergie.

6
7 Les coûts évités sont généralement composés du coût de la marchandise, de
8 son transport, de l'équilibrage, ainsi que de la distribution. De tous ces intrants, le
9 coût de la marchandise est le plus important. Nous utiliserons les coûts évités
10 calculés par un expert mandaté par la SCGM. Dans le chiffrier de calcul, nous
11 devons tenir compte également des coûts qui sont refilés aux clients sans marge,
12 («pass-on»), tels que le transport, la marchandise et le gaz de compression,
13 afin d'équilibrer les données entre les pertes de revenus de la SCGM et les coûts
14 évités. En réalité, les vrais bénéfices de ces coûts évités, dans le cas particulier
15 de la SCGM, sont pour la société.

16
17 **6- Les coûts évités des autres sources d'énergie**

18
19 Le chiffrier de calcul prévoit inclure le coût évité des autres types d'énergies que
20 la mesure a permis d'économiser, tels que l'électricité et l'eau. En pratique, il est
21 cependant très difficile d'évaluer les coûts évités des autres sources d'énergie.
22 Afin de simplifier le processus nous utiliserons, pour le moment, les tarifs
23 d'Hydro-Québec pour les coûts évités de l'électricité (6¢/Kwh dans le résidentiel).
24 Pour les coûts évités de l'eau nous utiliserons, lorsque applicables, les tarifs
25 d'eau facturés aux consommateurs possédant des compteurs d'eau (1¢/litre
26 dans le résidentiel).

1 **7- Les tarifs**

2
3 La grille tarifaire de la SCGM est intégrée au chiffrier de calcul et un taux
4 d'inflation y est appliqué pour la valeur des économies monétaires tout au long
5 de la vie utile de la mesure.

6
7 **8- Valeur des externalités**

8
9 Les externalités réfèrent principalement à l'impact environnemental d'une mesure
10 donnée. Le chiffrier inclut la réduction des quantités de GES et autres émissions,
11 ainsi que leurs valeurs afin de calculer le test du coût social (TCS). Les valeurs
12 utilisées font souvent l'objet de débats de société importants. La SCGM n'a pas
13 l'intention de se prononcer sur des valeurs en particulier. Pour l'instant, nous
14 utilisons les valeurs minimales établies par des études spécialisées en Ontario,
15 soit 10 \$/tonne de CO₂.

16
17 **9- Les taux d'opportunistes (« Free Riders »)**

18
19 Les participants opportunistes sont ceux qui auraient implanté la mesure visée
20 par le programme même en l'absence du celui-ci. Une fois les taux établis, entre
21 autres par voie de sondages, ceux-ci sont appliqués au nombre de participants
22 pour calculer l'impact net d'une mesure.

23
24 **10- Les taux d'escompte**

25
26 Les taux d'escompte sont utilisés afin d'actualiser les valeurs monétaires des
27 bénéfices ou pertes générés par le programme durant la vie utile de la mesure.
28 Pour fins de calcul, nous utiliserons un taux d'escompte de 6 % pour la SCGM,
29 de 6% pour les participants et de 4% pour la société. Le taux d'inflation prévu est
30 de 2%.

1 **11- La mise de fonds des participants**

2
3 La mise de fonds des participants doit également être estimée afin d'en tenir
4 compte dans la partie coûts aux participants.

5
6 **12- Les coûts du programme**

7
8 Les coûts du programme comprennent deux volets :

9
10 1) Les *frais administratifs* et de *développement*, de *mise en marché*
11 (commercialisation et promotion), de *suivi et d'évaluation*. Nous nous
12 servons de ces coûts afin de réaliser les différents tests de rentabilité.
13 Cependant, pour des raisons de comptabilité interne, le suivi des frais
14 administratifs sera effectué pour l'ensemble des composantes du Plan.

15
16 2) *L'aide financière (subvention)*. Elle peut être accordée sous diverses formes,
17 soit : de subventions, de rabais, de financement à taux privilégié ou encore
18 de distribution gratuite de certains produits et mesures, comme c'est
19 actuellement le cas dans les programmes pour familles à faible revenu.
20 L'aide financière sert à réduire l'importance de la barrière financière à
21 l'implantation d'une mesure en particulier.

22
23 **13- Les taxes**

24
25 Trois catégories de taxes doivent être considérées afin d'effectuer les tests de
26 rentabilité : soit la TPS de 7%, la TVQ de 7,5% et la taxe corporative de 36,9%
27 (plus une taxe sur le réseau de 4%). Ces taxes affectent de manière différente
28 les tests de rentabilité. Pour ce qui est du test du Coût social (TCS) et du Test du
29 Coût Total de la Ressource (TCTR), aucune de ces taxes n'est considérée car il

1 s'agit d'un paiement de transfert entre les différentes parties de la société. Pour
2 ce qui est du Test du Participant (TP), la TPS et la TVQ sont considérées au
3 niveau du coût d'acquisition des appareils ou de la mesure ainsi que dans les
4 montants de réduction de la facture énergétique. Dans les deux cas, il s'agit de
5 gains ou de pertes réelles pour le participant. Pour ce qui est du Test de la
6 Neutralité Tarifaire (TNT), la TPS et la TVQ sont incluses uniquement si le
7 distributeur achète les appareils tandis que la taxe corporative évitée peut être
8 considérée afin d'évaluer la perte nette de revenus du distributeur. Dans le cas
9 de la SCGM, les taxes corporatives ne sont pas considérées puisqu'elles sont
10 reliées au réseau et non pas aux volumes de livraison.